

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-22

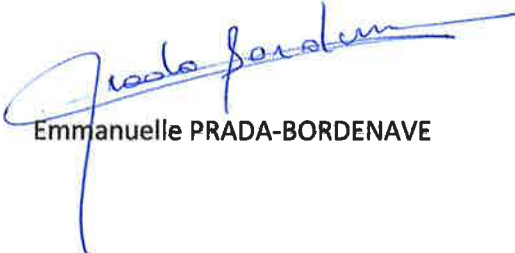
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2018

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2018,

DELIBERE :

Article unique : Le procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2018 joint à la présente délibération est approuvé.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2018

Membres présents :

Présidente,
Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

Représentants de l'État :

M. Serge BOSSINI, directeur de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique et solidaire, suppléant ;
Mme Sophie MOURLON, adjointe au directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la transition écologique et solidaire, titulaire ;
M. Pascal LORY, conseiller en information géographique et spatiale du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ministère de la transition écologique et solidaire, suppléant ;
M. Thierry HUBERT, adjoint au chef de service des risques naturels et hydrauliques, direction générale de prévention des risques, ministère de la transition écologique et solidaire, suppléant ;
M. François MOREAU, délégué ministériel en charge du numérique, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;
M. Arnaud DUNAND, adjoint au sous-directeur gestion des aides de la PAC, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, titulaire ;
M. le colonel Philippe ARNAUD, chef du bureau géographie, hydrographie, océanographie et météorologie de l'État-major des armées, ministère des armées, titulaire ;
Mme Gwladys THEUILLON, responsable métier environnement géophysique en charge des domaines relatifs à la géographie, l'hydrographie, océanographie et la météorologie, direction générale de l'armement, ministère des armées, suppléant ;
M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale pour la recherche et l'innovation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, titulaire ;
M. Christian DUBREUIL, directeur général de l'Office national des forêts, titulaire.

Personnalité qualifiée :

M. Laurent VIESTE, responsable du pôle « architecture des systèmes C3R », direction générale de l'armement, ministère des armées ;
Mme Florence CROCHETON, première adjointe au maire de Saint-Mandé.

Représentants du personnel :

Mme Francine LEMONNIER, titulaire (CFDT) ;
M. Christian CAZAUX, suppléant (CFDT/IGN),
Mme Stéphanie DELPLANQUE, titulaire (CFDT/IGN),
Mme Nadège CHEDAL-ANGLAY, suppléante (CFDT/IGN),
Mme Pascale FAVE, titulaire (CFDT) ;
M. Timothée ROYER, suppléant (CFDT) ;
M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ;
M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;
M. Olivier DELBEKE, titulaire (CGT) ;

Membres titulaires absents excusés :

Mme Laurence MONNOYER-SMITH, commissaire générale au développement durable, ministère de la transition écologique et solidaire ;
M. Hervé VANLAER, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la transition écologique et solidaire ;



M. Alban HAUTIER, chef du bureau logement, ville et territoires, direction du budget, ministère de l'action et des comptes publics donne pouvoir à la présidente ;
M. Gradzig EL KAROUI, sous-directeur des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, ministère de l'action et des comptes publics ;
M. Martin CHALSUS, chef du bureau d'analyse et de gestion des risques, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur ;
M. Henri VERDIER, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de la communication de l'Etat, service du premier ministre ;
M. Jean-François DALBIN, président du Conseil supérieur de l'ordre des géomètres-experts donne pouvoir à M. Serge BOSSINI ;
M. Antoine de PONTON d'AMECOURT, président du Centre national de la propriété forestière, donne pouvoir à M. Christian DUBREUIL ;
M. Cyril LE PICARD, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt.

Assistent avec voix consultative :

M. Daniel BURSAUX, directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable ;
Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC, contrôleur budgétaire.

Assistent également à la séance sans voix délibérative :

M. Sylvain LATARGET, directeur général adjoint de l'IGN ;
M. Emmanuel ROUSSELOT, secrétaire général de l'IGN ;
Mme Sylvia TARASSENKO, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
M. Philippe GERBE, directeur de la production des référentiels de l'IGN ;
Mme Blandine MARCHAND, directrice des services et du système d'information de l'IGN ;
Mme Anne HARLE, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication et des relations institutionnelles de l'IGN ;
M. Michel SÉGARD, directeur des programmes civils de l'IGN ;
M. Thierry COURTINE, directeur adjoint de la recherche et de l'innovation, ministère de la transition écologique et solidaire.

Quorum (présents et représentés) : 20 dont 3 pouvoirs

Ouverture de la séance du conseil d'administration.

La présidente propose aux nouveaux membres du conseil d'administration de se présenter.

Mme Stéphanie DELPLANQUE indique qu'elle est technicienne informatique au Service de l'imagerie et de l'aéronautique à Beauvais-Tillé et représentante du personnel pour la CFDT.

Mme Sophie MOURLON indique qu'elle occupe le poste d'adjointe au directeur général de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, au sein du ministère de la transition écologique et solidaire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars 2018 (délibération n° 12)

Le procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.



2. Désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein de la commission de la stratégie (délibération n° 13)

M. Emmanuel ROUSSELOT présente le projet de délibération par laquelle trois membres doivent être nommés pour succéder à Mme Fabienne CASOLI, Mme Christelle MARLIN et M. Pierre-Jean L'HORSET qui ne siègent plus au conseil d'administration.

Mme Francine LEMONNIER se porte candidate pour remplacer M. Pierre-Jean L'HORSET.

La présidente rappelle l'importance de la commission de la stratégie qui échangera prochainement sur les suites à donner au rapport parlementaire sur les données géographiques souveraines

M. Pascal LORY souhaite connaître la charge de travail que la participation à la commission de la stratégie représente.

M. Emmanuel ROUSSELOT répond que les membres participent à deux ou trois commissions par an.

M. Pascal LORY se porte candidat.

La présidente remercie Mme Francine LEMONNIER et M. Pascal LORY.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre du conseil d'administration pour siéger à la commission des marchés (délibération n° 14)

M. Emmanuel ROUSSELOT présente le projet de délibération par laquelle un membre du conseil d'administration doit être nommé pour succéder à M. Hervé VANLAER, appelé à d'autres fonctions, au sein de la commission des marchés.

Mme Sophie MOURLON se porte candidate.

La présidente souligne que cette commission est un lieu de réflexion très riche et qu'elle fonctionne bien. La participation du prédécesseur de M. Hervé VANLAER a d'ailleurs été particulièrement déterminante.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

4. Évolution des modalités d'élaboration de la comptabilité analytique de l'établissement (délibération n° 15)

La présidente insiste sur l'importance de la comptabilité analytique pour l'établissement, ses tutelles et les partenaires, car elle permet de présenter la manière dont un établissement utilise l'argent public au regard de la stratégie qu'il s'est fixée.

M. Emmanuel ROUSSELOT rappelle que l'IGN dispose depuis 30 ans d'une comptabilité analytique présentant les recettes et coûts associés par activités/produits de l'établissement. La délibération relative aux modalités de la comptabilité analytique du conseil d'administration du 26 avril 2013 avait pour objectif d'améliorer le calcul des coûts des produits, des services et des activités en ventilant plus

finement certains coûts relevant auparavant des frais généraux qui représentaient 30 % des coûts complets. Cette délibération avait également pour objectif de produire les comptes d'exploitation par produit (CEPP) en infra annuel afin d'en faire un outil d'aide au pilotage.

Désormais, l'IGN dispose d'une meilleure connaissance de ses coûts. Les frais généraux ont été ramenés à 15 % des coûts complets, ce qui représente une proportion similaire à d'autres établissements. En revanche, le délai de production du CEPP n'a pas été amélioré. Les modalités de mise en œuvre de la comptabilité analytique sont complexes et chronophages. Les référentiels sont trop détaillés par rapport aux besoins de restitution.

Dans le cadre de la réforme financière de l'établissement (gestion interne et budgétaire innovante et stratégique – GIBIS), une réflexion a été lancée pour simplifier la comptabilité analytique. Quatre objectifs principaux ont été retenus :

- rénover les modalités de mise en œuvre des principes de la comptabilité analytique ;
- simplifier, mettre à jour et fiabiliser les référentiels analytiques ;
- faire du CEPP un outil de pilotage ;
- construire un tableau de bord d'aide au pilotage pour l'IGN.

La présente délibération a pour objet de confirmer les grands principes posés par la délibération du 26 avril 2013 tels qu'exposés au point 3 de la note de présentation de la délibération, d'approuver le suivi des coûts selon les activités/produits tel qu'indiqué dans la délibération, et de définir les ajustements pouvant être réalisés par le directeur général.

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC confirme que la comptabilité analytique constitue un outil d'aide à la gestion. Il est complémentaire à l'analyse des coûts et à la cartographie des risques. Elle demande si la production mensuelle des coûts permettrait de piloter en amont le dialogue de gestion.

M. Emmanuel ROUSSELOT estime que l'analyse des coûts devra se faire *a posteriori* et permettra de rétroagir sur la prévision suivante. Il précise que la comptabilité analytique est élaborée au niveau 2 de l'axe activités/produits et qu'en fonction des priorités et orientations de l'établissement, la direction générale pourra décider d'ajouter ou de supprimer une activité/un produit de niveau 2.

Mme Sophie MOURLON rappelle que des travaux sont en cours sur l'occupation du sol à grande échelle. Elle souhaiterait savoir dans quelle catégorie d'activité rentrent ces travaux.

M. Sylvain LATARGET explique que les activités recensées comme activités de service public correspondent aux missions statutaires actuelles de l'IGN. Les activités d'appui aux politiques publiques correspondent à d'autres missions de service public pour lesquelles l'IGN vient en appui. Les autres activités sont classées parmi les activités commerciales. S'agissant de l'occupation du sol (OCS) dont la description est une mission de l'IGN, les travaux conduits sont classés parmi les activités de service public.

M. Serge BOSSINI se dit très satisfait de la manière dont la SCSP prendra corps au travers de la comptabilité analytique. Cette subvention bénéficiera de comptes rendus réguliers et ne sera plus vague et abstraite.

M. Olivier Delbeke s'abstient.

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

5. Attribution de l'accord-cadre multi-attributaires relatif à la saisie du RPG en phase 2 (délibération n° 16)

M. Philippe GERBE explique que cet accord-cadre concerne la mise à jour de la base de données des surfaces non agricoles que l'IGN effectue depuis plusieurs années. Cette mise à jour intervient en deux phases. La première consiste à détecter les changements de paysages sur l'année. Les surfaces non agricoles comprennent les arbres isolés, les haies, les affleurements rocheux, les mares, les broussailles et sont éligibles à des subventions. La seconde phase, très contrainte, a lieu de novembre à mars et consiste à intégrer les mises à jour dans la base de données du système d'information de l'agence de services et de paiement (ASP). Cette seconde phase mobilise de nombreuses personnes sur une courte période. Les dossiers ne peuvent être traités qu'au fur et à mesure que les directions départementales des territoires ont instruit les déclarations des agriculteurs.

Ces dernières années, l'IGN a fait appel à des CDD en renfort pour appuyer les agents de l'IGN en fin d'année. Compte tenu des contraintes pesant sur la masse salariale, l'accord-cadre vise à offrir la possibilité du recours à la sous-traitance. Quatre sociétés ont répondu, dont trois ont été retenues : Cyiente, Geomap-Imagis et Geofit. Le montant global a été initialement estimé à 4 millions d'euros, mais devrait être revu à la baisse. Des marchés subséquents seront conclus sur des critères de prix et de délais. Les sociétés répondant à ces marchés seront alors conduites à passer des tests.

M. Arnaud DUNAND confirme que ce marché est important pour sécuriser la production RPG. Le ministère de l'agriculture est très attentif à la qualité du RPG et aux échéances de livraison. Le RPG sert de base pour le versement des aides européennes aux exploitants. Il est désormais de bonne qualité, mais les précédents refus d'apurement et les remises à niveau ont entraîné des retards de paiement des agriculteurs. Le calendrier de paiement est à ce jour quasiment rattrapé, conformément à l'engagement du gouvernement et du Président de la République.

M. Timothée ROYER explique que la CFDT votera contre cet accord-cadre, car il constitue un retour en arrière. L'IGN disposait d'une bonne maîtrise du processus que le recours à la sous-traitance risque de fragiliser.

La **présidente** rappelle que ce marché est justement proposé en conseil d'administration par mesure de sécurité.

M. Olivier DELBEKE estime que la politique sociale de l'IGN, qui favorise le travail précaire et la baisse des salaires tout en profitant au secteur privé, est totalement inacceptable. C'est au secteur public d'être le garant de la réalisation des données d'utilité sociale. La CGT ne votera donc pas pour cet accord-cadre.

M. Daniel BURSAUX confirme qu'il s'agit d'une mesure de précaution. L'IGN tâche de conquérir de nouveaux marchés et, si de nouveaux ministères lui en confient, il faudra être en mesure de les honorer comme avec le ministère de l'agriculture il y a trois ans. Cette mesure doit donc être une souplesse permettant d'assurer le développement de l'établissement en cas de commandes nouvelles.

Mme Pascale FAVE a le sentiment que les discours du directeur général et de M. Philippe GERBE divergent.

M. Philippe GERBE assure que cet accord-cadre est une mesure de précaution. Cette année, une mise à niveau de la base des surfaces non agricoles est demandée, ce qui représente un travail supplémentaire. C'est la raison pour laquelle la sous-traitance pourrait être nécessaire, en plus du recours aux CDD en fonction du reste du plan de charge.

M. Matthieu LE MASSON estime que les CDD et la sous-traitance sont deux solutions précaires.

Mme Francine LEMONNIER, Mme Stéphanie DELPLANQUE, M. Benjamin BRIANT, M. Matthieu LE MASSON, M. Olivier DELBEKE votent contre et Mme Pascale FAVE s'abstient.

La délibération n° 16 est adoptée à la majorité.

M. Daniel BURSAUX remercie le ministère de l'agriculture pour la qualité des relations qu'il entretient avec l'IGN.

6. Avenant à l'accord-cadre de prestations d'hébergement, d'infogérance et de maintenance pour la continuité de fonctionnement du Géoportail (délibération n° 17)

Mme Blandine MARCHAND rappelle que le marché de prestations d'hébergement, d'infogérance et de maintenance du Géoportail a été passé avec la société Atos Worldline en février 2017 pour une durée maximum de 21 mois (jusqu'en novembre 2018). La migration du Géoportail est en cours et comprend deux sous-projets : un projet de migration de l'hébergement sur l'infrastructure portée par les ministères de l'agriculture et de l'écologie (Oshimae) qui est une opportunité, car c'est une offre pérenne qui évitera de renouveler l'hébergement tous les quatre ou cinq ans, et un projet de réversibilité applicative depuis Atos Worldline vers Thalès (titulaire du marché de migration, maintenance et infogérance du Géoportail). Le marché de migration initial prévoyait une fin de migration pour juin 2018, avec une fin de service régulier pour fin juillet et une clôture du marché pour mi-novembre.

Les travaux ont pris du retard : l'offre de service Oshimae devait être réceptionnée en octobre 2017, mais n'est toujours pas complètement disponible et Thalès a eu des difficultés pour définir l'architecture technique à implémenter. La réversibilité avec le titulaire sortant s'est également révélée plus complexe que prévu. Des documents n'ont pas été fournis entraînant de nouveaux retards. Un délai supplémentaire est donc nécessaire et la direction générale a décidé de reporter la migration de trois mois et de l'organiser par paliers. Au mieux, la migration devrait s'amorcer en juillet et se terminer en septembre/octobre, avec un service régulier pour février 2019. Il est donc nécessaire de prolonger le marché actuel d'hébergement et d'infogérance avec Worldline. Par mesure de précaution, il est prévu de le prolonger jusqu'en mai 2019 (soit 6 mois supplémentaires).

Le montant maximum d'AE et de CP octroyés dans la délibération d'octobre 2016 ne sera pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses. Le besoin est évalué à environ 1 million d'euros supplémentaires, portant le montant total d'AE et de CP à 3,73 millions d'euros. A noter qu'il ne s'agit pas d'un surcoût de 1 million d'euros pour l'IGN car certains coûts ne seront pas engagés vis-à-vis de Thalès tant qu'Atos Worldline reste prestataire. Ces différents éléments de calendrier et de budget ont été présentés en commission des marchés le 11 juin dernier. Celle-ci a validé les principes et les modalités de l'avenant. Il est donc proposé au conseil d'administration d'abroger l'article 1^{er} de la délibération 2016-30 du conseil d'administration et d'autoriser un montant maximum d'engagement de paiement de 3,73 millions d'euros HT, permettant ainsi d'étendre la durée de l'accord-cadre à un maximum de 27 mois.

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC attire l'attention sur le caractère inédit d'un avenant de 27 %. Elle souhaite que l'IGN n'atteigne pas le maximum de la durée et que la situation soit vérifiée chaque mois pour tenter de réduire le montant de l'avenant.

La présidente explique que les événements qui ont motivé l'avenant sont dus au projet Oshimae qui concerne aussi les tutelles.

M. François MOREAU confirme qu'une des causes de l'avenant est le projet Oshimae que portent les deux ministères de tutelle de l'IGN. Le passage d'un hébergement par le privé, avec obligation de réversibilité tous les quatre ou cinq ans, à un hébergement par l'Etat, assurant une certaine pérennité, est un investissement peu discutable. La migration du Géoportail fait partie du projet Oshimae dans la mesure où ce dernier est financé par le PIA. Il n'est pas étonnant que le transfert d'un objet technique complexe et la construction du réceptacle aient pris du retard. Compte tenu des avantages présentés, le risque valait la peine d'être pris. À ce stade, le calendrier proposé est perçu comme réaliste.

La présidente reconnaît que le montant peut surprendre mais que c'est un projet très ambitieux dont le principal avantage est d'assurer une stabilité de l'hébergement et une amélioration du Géoportail.

M. Serge BOSSINI rappelle que l'IGN est une infrastructure critique de l'État et qu'il est normal de la relier aux autres. Il regrette que l'IGN subisse les conséquences d'un retard du projet Oshimae, mais se dit confiant pour l'avenir de l'établissement.

M. Daniel BURSAUX assure qu'il partage les propos de M. MOREAU et qu'il sera nécessaire de discuter avec les différents acteurs concernés pour clarifier la part de responsabilité de chacun. Il souligne que, certes, des dépenses supplémentaires liées à la prolongation du marché Worldline auront lieu mais que les dépenses d'hébergement sur Oshimae seront décalées d'autant.

M. Timothée ROYER se dit très satisfait de la transition vers Oshimae. Les membres élus du conseil d'administration regrettent néanmoins que la dérive n'ait pas été anticipée plus en amont. Ils s'inquiètent désormais que le prestataire actuel, ayant compris qu'il n'assurerait plus la continuité du projet, se désengage. Il est dommage que le calendrier soit si contraint et que le point d'étape en conseil d'administration se fasse aussi tardivement.

Mme Blandine MARCHAND explique que le prestataire sait depuis le départ qu'il perdra l'infogérance. Néanmoins, dans la perspective d'un report de la migration, le prestataire a été contacté. Celui-ci s'est engagé à poursuivre la prestation, moyennant quelques mises au point sur le niveau de service.

M. Daniel BURSAUX assure que le prestataire Atos Worldline sera amené à travailler avec l'IGN sur d'autres sujets. Il n'est pas du tout dans son intérêt de rompre ses relations commerciales avec l'IGN.

M. Timothée ROYER précise que l'inquiétude des membres élus du conseil d'administration ne porte pas sur la fidélité du prestataire, mais sur la stabilité du matériel et des équipes.

La présidente remercie Mme Blandine MARCHAND et ses équipes pour leur implication ainsi que la commission des marchés qui s'est beaucoup investie sur ce projet.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

7. Définition des principes de tarification de l'offre de prix grand public au 1^{er} janvier 2019 (délibération n° 18)

M. Michel SEGARD rappelle que l'IGN bénéficie d'une relative liberté sur la tarification des produits grandes randonnées, mais qu'il doit surveiller de près les produits du concurrent Michelin. Cette tarification doit être communiquée aux diffuseurs avant le 1^{er} octobre de l'année pour une mise en application le 1^{er} janvier. Dans le cadre de la rationalisation des séries menée ces dernières années, l'IGN s'est désengagé des plans de villes, a réduit le nombre de titres de cartes en relief et de cartes étrangères, démillésimé les cartes routières pour éviter les retours et stocks invendus et transformer les

anciennes Séries bleues en cartes de dimension TOP25. Pour dynamiser la vente, l'IGN propose des nouveautés chaque année. Cette année, trois nouvelles cartes ont été éditées : La Drôme à vélo, élaborée en partenariat avec le conseil départemental de la Drôme ; les Itinéraires de grandes randonnées au 1 :1 000 000^e, en coopération avec la fédération française de randonnée ; le Tour du Mont-Blanc au 1 :50 000^e. Elle présente un double intérêt : elle regroupe sur une seule carte l'ensemble des itinéraires et représente les rochers et les glaciers.

Sur un marché global des cartes en baisse de 6,6 %, le marché de l'IGN ne baisse que de 3,5 %. Les cartes routières IGN enregistrent une perte de 1,9 %, contre presque 10 % pour les cartes Michelin. L'évolution des tarifs concerne surtout les cartes de randonnées :

- hausse des Séries bleues et des TOP25 ;
- stabilité des TOP25 résistantes ;
- légère hausse des TOP75 ;
- stabilité des TOP100.

Les autres séries ne font pas l'objet d'augmentation, à l'exception des OACI (cartes destinées à l'aviation légère) qui augmentent légèrement. La proposition soumise au conseil d'administration a reçu un avis favorable de la commission de la politique de la tarification. Elle porte sur deux points : la conservation des principes de la politique de tarification et l'augmentation des prix au 1^{er} janvier 2019 entre 1,2 à 1,6 %. L'objet de cette fourchette est de permettre au directeur général de faire évoluer les prix unitaires d'ici le mois d'octobre.

Mme Francine LEMONNIER constate que le passage de l'ancienne Série bleue en type 2010 a pris du retard et que la nouvelle Série bleue coûte 1,5 euro de plus que l'ancienne. Il est dommage d'augmenter le tarif d'un produit qui devient obsolète. Les jeunes utilisent désormais le Géoportail et impriment des cartes au format A4. Ils n'ont plus besoin des cartes au format papier. Comme elle le fait depuis plusieurs années, la CFDT votera contre cette délibération.

M. Michel SEGARD explique qu'au moment du passage de la Série bleue petit format à la Série bleue grand format, il était impossible de doubler le prix, d'où la tarification actuelle qui peut paraître curieuse pour les clients. Il rappelle que les petites Séries bleues qui subsistent sont très peu diffusées.

Mme Francine LEMONNIER, Mme Stéphanie DELPLANQUE et Mme Pascale FAVE votent contre.

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité.

8. Acceptation des dons dans le cadre de l'opération de mécénat pour la rénovation du marégraphe de Marseille (délibération n° 19)

M. Emmanuel ROUSSELOT explique que le marégraphe de Marseille est à la fois l'appareil qui permet depuis 130 ans d'enregistrer le niveau instantané de la mer et le bâtiment qui abrite cet instrument. La localisation en milieu marin implique un entretien régulier. Le mécanisme d'horlogerie est en panne et les grilles extérieures sont corrodées. Le marégraphe est classé monument historique depuis 2002. Il fait régulièrement l'objet de visites et de reportages. Il a même été sélectionné pour le Loto du patrimoine par Stéphane Bern.

Le prix des travaux envisagés est de 6 200 euros HT pour le mécanisme d'horlogerie et 58 000 euros HT pour les grilles. Il a été décidé de passer par la voie du mécénat et de faire appel à une souscription publique organisée par la Fondation du patrimoine. Cette souscription a été signée par le directeur général au mois de décembre, mais aucun versement n'a encore été réalisé. Les dons s'élèvent à ce jour à environ 22 000 euros. Une fois les travaux réalisés et sur présentation des factures, la Fondation du

patrimoine reversera les fonds à l'IGN. Les dons affectés doivent être approuvés par le conseil d'administration. La région PACA complètera le financement. Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône devrait également intervenir pour des travaux ultérieurs.

M. Matthieu LE MASSON estime que la responsabilité de l'entretien de ce bâtiment incombe normalement à l'IGN.

La **présidente** rappelle que de nombreux matériels de mesure de la Sorbonne qui étaient devenus obsolètes ont finalement été détruits. Auparavant, les concitoyens n'étaient pas sensibilisés à l'importance du patrimoine scientifique. Actuellement, alors que les évolutions technologiques sont vertigineuses, les concitoyens souhaitent s'ancrer dans l'histoire des sciences. Cette opération de mécénat permet de préserver le patrimoine scientifique.

M. Christian CAZAUX ajoute que la CFDT n'est pas opposée au financement de l'opération par le mécénat, mais qu'elle aurait tout de même préféré que l'État en prenne la responsabilité.

M. Thierry HUBERT demande si d'autres objets ou dispositifs de l'IGN pourraient bénéficier de ce type de financement.

M. Sylvain LATARGET explique que le marégraphe est un cas particulier, car l'instrument et le bâtiment sont classés monuments historiques. C'est la raison pour laquelle, l'administration des Finances a donné son accord. L'IGN envisage deux autres projets : la dématérialisation des prises de vue aériennes d'outremer et la création d'une fondation au profit de l'école. Pour autant, ce type de financement n'a pas vocation à se développer sur l'ensemble des activités de l'IGN. L'opportunité a été saisie cette année, car le marégraphe en avait vraiment besoin. Ce projet a permis de nombreuses discussions et communications autour du marégraphe, qui ont fait connaître les actions de l'IGN.

M. Thierry HUBERT souhaite savoir si les repères de nivellement général de la France pourraient faire l'objet de la même démarche.

M. Sylvain LATARGET répond qu'il en reste environ 400 000, mais qu'ils ne sont pas classés.

M. Matthieu LE MASSON et M. Olivier DELBEKE votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

La **présidente** demande si les dons acceptés entraîneront des charges supplémentaires dans le temps.

M. Emmanuel ROUSSELOT assure que le projet n'entraînera aucune charge supplémentaire.

9. Approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public avec le Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG) (délibération n° 20)

M. Emmanuel ROUSSELOT explique que l'IGN est déjà membre du CRAIG, qui a été créé en 2007 par l'État et la région Auvergne pour renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique. La convention constitutive modifiée prévoit d'étendre le périmètre d'action du GIP au nouveau territoire Auvergne-Rhône-Alpes et d'acter la nouvelle répartition des droits statutaires suite au retrait de l'État. La convention statutaire modifiée s'accompagne d'une convention financière. À ce jour, la participation financière de l'IGN est de 22 500 euros par an, alors que le budget du GIP est environ 1,8 million d'euros. Cette année le GIP coproduit les orthophotos des départements de l'Ain et de l'Isère, permettant une économie d'environ 50 000 euros.

Mme Sophie MOURLON reconnaît l'utilité de ces conventions, mais attire l'attention sur le fait que la collaboration ne met pas assez l'accent sur les questions d'urbanisme. Or, ces collaborations sont essentielles pour le déploiement de ces travaux. Il est important d'y veiller particulièrement.

La présidente rappelle que le poids relatif des collectivités territoriales très urbanisées au sein de la convention constitutive est faible. Il est donc difficile d'orienter la stratégie du groupement vers les questions d'urbanisme. Toutefois, il est important que l'IGN entende le message qui vient d'être transmis pour le porter dans les instances de gouvernance du GIP.

M. Christian CAZAUX constate le désengagement de l'État qui n'est plus membre du GIP.

Mme Francine LEMONNIER, Mme Stéphanie DELPLANQUE et Mme Pascale FAVE s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

10. Autorisation donnée au directeur général pour mettre en place un dispositif de prise en charge des frais engagés par les agents pour leurs déplacements à vélo en cas de publication du texte réglementaire le permettant (délibération n° 21)

Mme Anne HARLE rappelle que le décret du 31 août 2016 instituait à titre expérimental une indemnité kilométrique vélo au bénéfice des agents publics du ministère de la transition écologique et solidaire. Par une délibération du conseil d'administration du 24 février 2017, le directeur général a été autorisé à mettre en œuvre l'expérimentation entre le 1^{er} mars 2017 et le 31 août 2018 et à présenter un bilan au terme d'une année de fonctionnement. Le montant est fixé forfaitairement en fonction du nombre de kilomètres parcourus par l'agent, dans la limite de 200 euros par an. Une trentaine d'agents se sont déclarés au début de l'expérimentation et à ce jour, une centaine d'agents bénéficient de l'indemnité. Il s'agit désormais de pérenniser le dispositif. Le MTES envisage un projet de décret permettant de prolonger l'expérimentation au titre du MTES et de ses opérateurs. En revanche, le texte généralisant le dispositif à l'ensemble de la Fonction publique n'est toujours pas décidé. La loi d'orientation sur les mobilités pourrait être le vecteur législatif de cette généralisation. La présente délibération vise à donner délégation au directeur général pour arrêter les conditions précises de gestion de l'indemnité dans le respect de la réglementation qui, le cas échéant, serait publiée.

M. Serge BOSSINI confirme que la généralisation du dispositif à l'ensemble de la Fonction publique par un texte réglementaire est reportée à l'examen de la loi d'orientation sur les mobilités. Il est prévu que le MTES prolonge la phase d'expérimentation en attendant que la loi soit votée.

M. François MOREAU en déduit qu'un dispositif pérenne ne sera pas installé dans l'immédiat. Or, la délibération autorise la mise en place d'un dispositif pérenne de prise en charge à la suite de la phase d'expérimentation.

M. Daniel BURSAUX propose de retirer le terme « pérenne ».

M. Christian DUBREUIL remercie l'IGN d'avoir initié cette démarche que l'ONF engagera à son tour.

La présidente insiste sur le caractère nécessaire de ce dispositif. Elle espère que la loi d'orientation sur les mobilités soit prochainement votée.

Sous réserve de la modification décidée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Point d'information sur l'état d'avancement du projet d'établissement et des travaux de la mission parlementaire

M. Daniel BURSAUX indique que le projet d'établissement commence à se décliner de manière active. Concernant les projets, les services travaillent sur la géoplateforme et cherchent des partenaires prêts à s'associer, en vue de présenter le dossier au deuxième appel à projets du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) prévu au mois de septembre. Des contacts ont été pris avec l'ONF, le ministère de l'agriculture et l'ADEME. La DINSIC dispose d'un budget de 46,3 millions d'euros pour la mise en place d'un Cloud pour l'État et d'un socle numérique pour la géoplateforme. Le projet de l'IGN s'inscrit dans une parfaite cohérence avec ces projets. Il serait nécessaire que l'IGN obtienne, avec l'appui de ses tutelles, des subventions pour développer la géoplateforme telle qu'elle est décrite dans le projet d'établissement.

Sur le plan des nouveaux partenariats, l'IGN a multiplié les contacts avec la communauté du renseignement. Des points d'intérêts émergent. À cet égard, la conférence de Monsieur Chambon, le directeur de l'Académie du renseignement qui a eu lieu à l'IGN le 8 juin dernier est une preuve de confiance de la part de cette communauté. C'est un des axes prioritaires de l'action de l'IGN. Il est important de confirmer la qualité du travail de l'IGN dans les thématiques liées à la défense.

Par ailleurs, le directeur général a pris contact avec les responsables de l'organisation des Jeux olympiques, en particulier sur le thème de la sécurité. L'objectif est d'obtenir une lettre de mission chargeant l'IGN de prototyper son modèle d'action. L'appui des tutelles permettrait d'avancer sur ce projet.

Le projet d'établissement se décline également en un projet d'organisation. La première phase de préfiguration des nouvelles directions vient de s'achever. Le descriptif des missions et l'organigramme seront soumis au Comité technique du mois de septembre. Ces sujets seront présentés dès la semaine prochaine à l'ensemble des chefs de service de l'établissement et aux organisations syndicales. La nouvelle organisation doit prendre effet au 1^{er} janvier 2019.

Le rapport de la Cour des comptes sur la DGFIP suggère fortement un rapprochement du cadastre de la DGFIP et de l'IGN. Le sujet étant désormais public, le conseil d'administration de l'IGN aura sûrement l'occasion de l'évoquer à nouveau.

Enfin, Mme Valéria FAURE-MUNTIAN, députée de la Loire, participera à un colloque organisé par l'AFIGEO au Havre en début de semaine prochaine. Elle devrait y évoquer la gouvernance et la définition qu'elle envisage pour les données souveraines. Des discussions interministérielles sont en cours sur ce sujet. Le rapport de mission de la députée devrait être remis dans la deuxième quinzaine du mois de juillet.

M. Serge BOSSINI explique que le rapport a été commandé par le Premier ministre. L'interministérialité est parfaitement assumée, puisque la remise se fera en présence des deux secrétaires d'État.

M. Pascal ESTRAILLIER signale qu'il participe aux travaux du COFIS (comité de la filière industrielle de sécurité). À la demande du Premier ministre, un certain nombre d'acteurs de la filière industrielle et de la filière recherche interviennent. Tous les points qui viennent d'être évoqués sont régulièrement inscrits à l'ordre du jour de ce comité. L'IGN aurait donc intérêt à se rapprocher du COFIS.

La présidente rappelle que le sujet très sensible du secret de la défense nationale est historique au sein de l'IGN, qui a montré une certaine maîtrise dans ce domaine.

M. Laurent VIESTE assure que le ministère des armées rendra compte de la qualité de service de l'IGN.

M. Olivier DELBEKE s'étonne de l'absence de représentant de la DGFIP en conseil d'administration. Il semblerait que la DGFIP souhaite éviter toute question publique. Le rapport de la Cour des comptes sur le cadastre laisse entendre que la DGFIP donne son accord au transfert de la mission topographique vers l'IGN. Or, un tel transfert soulève des questions d'ordre social et organisationnel. Il est regrettable qu'un tel projet se traduise par un simple paragraphe dans un rapport et par l'absence d'un représentant de la DGFIP en conseil d'administration.

La présidente rappelle que la Cour des comptes s'exprime en toute indépendance. Il ne faut pas y voir l'engagement d'une quelconque administration.

M. Matthieu LE MASSON demande si la mission parlementaire aborde ce sujet.

M. Serge BOSSINI assure que la députée a reçu la DGFIP et les organisations syndicales à plusieurs reprises.

M. Christian CAZAUX doute que le rapport de la Cour des comptes soit suivi d'effet. Par ailleurs, les élus regrettent qu'aucun rapport intermédiaire sur le rapport parlementaire n'ait été publié. Le débat mérite d'être plus clair.

La présidente assure que le rapport est très important pour l'établissement et très attendu. Pour autant, l'exercice juridique qui a donné lieu à ce rapport est très encadré du point de vue institutionnel. Le Premier ministre a donné une mission à un parlementaire qui ne peut rendre compte qu'au gouvernement. L'établissement est légitimement soucieux d'être informé le plus vite possible pour pouvoir construire sa stratégie. Il serait intéressant d'organiser un conseil d'administration exceptionnel en septembre où le rapport serait présenté, pour commencer à réfléchir à l'application stratégique pour l'établissement de ces orientations. Cela correspond à la demande des agents. Il est important que l'IGN puisse conforter les orientations déjà prises et en prendre de nouvelles.

M. Christian CAZAUX approuve la proposition d'organiser un conseil d'administration exceptionnel.

M. Matthieu LE MASSON estime anormal que la députée s'exprime au colloque du Havre, alors que le rapport n'est pas encore publié. Il est pourtant attendu d'elle qu'elle présente les résultats de sa mission.

M. Serge BOSSINI approuve également la proposition d'un conseil d'administration exceptionnel.

12. Bilan de l'activité achats 2017 et plan d'action des achats 2018

M. Emmanuel ROUSSELOT indique que le nombre de procédures de marché a diminué de 20 %. Les accords cadre ont été moins nombreux en 2017, car un certain nombre a été passé en 2016, notamment pour les achats de formation. Les marchés de travaux ont également été moins nombreux. De manière générale, la mutualisation des achats et les diminutions de budget impliquent une diminution du nombre des procédures.

Trois procédures concurrentielles avec négociation ont été entamées en 2017, dont deux qui ont été notifiées. Les deux procédures notifiées sont le marché de migration du Géoportail et le marché cartographique INCA. La procédure qui n'a pas été notifiée en 2017 est le marché RPCU. Elle le sera en 2018. La durée standard des marchés est de quatre ans.

Les gains d'achats permettent d'analyser la performance des procédures d'achat. Pour chaque procédure prise en compte, un prix de référence a été défini en utilisant la moyenne des offres reçues. Dans l'ensemble, les gains d'achat sont de 500 000 euros, soit environ 4,3 % des 12 millions d'euros de



dépenses associées aux marchés. Toutefois, le gain d'achat n'entraîne pas forcément une économie budgétaire.

Concernant la performance, la part des commandes passées auprès des PME représente un peu plus d'un tiers du montant total des achats (36%). La part des entreprises de taille intermédiaire est de 15 %. La part des achats innovants est de 17 % du montant total des achats.

La **présidente** salue le travail du service des achats et des marchés qui a rendu possible cette présentation.

Mme Francine LEMONNIER indique que les élus ont constaté la baisse du nombre de marchés et l'absence de marchés de travaux en 2017. La CFDT s'inquiète de l'état de certains bâtiments, notamment les bâtiments K et L. Le manque d'isolation devient problématique pour les personnes qui y travaillent.

M. Emmanuel ROUSSELOT prend note de l'inquiétude des élus. Les façades des bâtiments K, L et P ont fait l'objet d'un audit de sécurité qui a conduit à mettre en place une protection contre la chute de parements. Par ailleurs, les travaux de mise en sécurité des façades et de l'escalier de secours du bâtiment P devraient bientôt commencer, de même que les projets de rénovation des bâtiments K et L (isolation thermique, huisseries et façades). Les échanges avec la délégation à l'action foncière et immobilière du MTES laissent penser que les projets devraient être réengagés. En attendant, la responsabilité de l'établissement est d'assurer la sécurité des espaces de travail intérieurs et extérieurs.

M. Daniel BURSAUX ajoute que le débat entre l'établissement et le responsable immobilier du ministère concernera le périmètre de prise en charge des travaux. Le ministère s'est certes engagé sur la rénovation des façades et des huisseries, mais le débat se poursuit au sujet des travaux intérieurs. Or, il serait dommage voire impossible de rénover l'extérieur sans rénover l'intérieur. Le sujet est donc en réflexion.

La **présidente** assure que le conseil d'administration est sensible aux conditions de travail des agents. Les échanges avec la délégation à l'action foncière et immobilière durent depuis longtemps et des actions doivent désormais être engagées. L'état de dégradation des bâtiments n'est pas à la hauteur d'un établissement public de l'État. Ce contexte devient anxiogène pour les agents.

M. Emmanuel ROUSSELOT confirme que c'est tout l'enjeu du débat.

M. Daniel BURSAUX précise que la situation budgétaire de l'établissement ne permettra pas d'assumer l'intégralité des travaux intérieurs.

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC remercie la direction générale et le service des marchés pour la présentation de ce bilan, bien qu'il s'agisse d'un exercice traditionnel imposé par les circulaires. La mise en lumière des gains d'achats est particulièrement intéressante.

13. Points divers

Mme Florence CROCHETON remercie l'IGN de sa participation active au salon du déplacement et des énergies durables que la ville a organisé samedi 23 juin. L'IGN a pu mettre en avant son rôle majeur d'acteur du numérique en faveur du territoire. Trois start-ups fondées par des femmes y ont été invitées. Un cadastre solaire a été commandé à l'une d'entre elles.

La **présidente** indique que des propositions de dates pour les séances à venir seront envoyées prochainement, sachant qu'une séance exceptionnelle sera organisée en septembre.

M. Emmanuel ROUSSELOT signale qu'il sera nécessaire de consulter le conseil d'administration pour l'attribution du marché des commissaires aux comptes. Compte tenu des contraintes du calendrier, cette consultation aura lieu lors de la séance exceptionnelle envisagée.

La présidente remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence et insiste une nouvelle fois pour que le rapport de la mission parlementaire soit présenté aux administrateurs dès sa publication.

Clôture de la séance du conseil d'administration à 11h35.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-23

**Attribution du marché de commissaire aux comptes
pour les exercices 2018 à 2023**

Le conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2018,

Vu le code du commerce, et notamment ses articles L 823-1 et L 823-3,

Vu le décret n° 2011-1371 modifié du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission des marchés du 7 septembre 2018,

DELIBERE :

Article 1 : Le cabinet COFACOM – Alliance Experts est désigné comme commissaire aux comptes de l'IGN pour les exercices 2018 à 2023.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE